



REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

Envoyé en préfecture le 17/01/2025

Reçu en préfecture le 20/01/2025

Publié le

ID : 066-216602086-20250117-DEL0022025-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 002/2025
OBJET : désignation d'un représentant à la CLECT

Membres : 18

Présents : 15

Procuration : 3

Voix délibérative : 18

**Date de convocation :
09/01/2025**

**Date d'affichage :
14/01/2025**

L'an deux mille vingt et cinq, le lundi 13 janvier à 18h30, le Conseil municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire.

Présents : Jean-Jacques THIBAUT, Marc GIMBERNAT, François MOUTTE, Lydie MAJORAL, Suzanne SICARD, Laurent TOIX, Robert DIAZ, Patricia BAILLEUL, André PRADIER, Thierry SOLDA., Marie Odile BEAUVOIS, Sophie SALA, Michèle VALDENNAIRE, Laurent DESAINRIQUER, Magali ROUGE,

Absents excusés : Cécile GRIVOIS-DONAT (procuration à Suzanne SICARD) ; Nicolas MOREL (procuration à Robert DIAZ) et Philippe GARCIA (procuration à Jean-Jacques THIBAUT)

Secrétaire de séance : Marc GIMBERNAT.

Le Maire expose à l'Assemblée,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 008 2024 du 4 avril 2024, nous avons désigné un représentant à la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Sud Roussillon (CCSR), en la personne de Monsieur Jean-Jacques THIBAUT.

La CC Sud Roussillon est revenue récemment vers nous en nous transmettant le règlement de cette CLECT qui stipule la nécessité de désigner 2 représentants par communes.

Afin de se conformer au règlement de cette commission, Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Marc GIMBERNAT pour siéger à la CLECT.

**Le Conseil Municipal,
Délibérant à l'unanimité**

- Approuve la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte se référant à cette délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie certifiée conforme à l'original
A THEZA le 14/01/2025

Le Maire
Jean Jacques THIBAUT